« Il a été arrêté que ledit sieur de la Salle fournira annuellement dix Frères de son Institut qui pourront se nourrir, loger et entretenir conjointement ensemble, en telle maison dans la ville qu'il avisera bien. Huit desquels s'appliqueront journellement à l'instruction des pauvres garçons de laditte ville, leur apprendre à lire, écrire et les principes de la religion chrétienne, savoir : deux à l'école de Saint-Godard, deux à Saint-Éloi, deux à celle de Saint-Maclou et deux à Saint-Vivien [1], qui sont les quatre quartiers destinez à cette fin dans laditte ville. Auxquelles écoles ils ne pourront recevoir que les enfans pauvres de la ville et faubourgs, en vertu desdits ordres de messieurs les administrateurs, suivant l'usage ordinaire; conformément auxquels lesdits Frères feront assembler chacun de leurs écoliers, les dimanches et fêtes, dans chacun leur école, pour les conduire à la grand'messe et vespres dans l'heure propre de chacune desdittes paroisses ci-dessus, et de faire le catéchisme dans leurs dittes écoles, lesquelles demeureront toujours sous la dépendance dudit hôpital et direction de messieurs les administrateurs, qui pourront les visiter toutes les fois et quantes. Les bancs et tables desquelles écoles, ainsi que les réparations, seront entretenus par ledit hôpital.

« Que les deux Frères qui viendront tous les jours dans y celui hôpital, pour y apprendre à lire et à écrire aux pauvres garçons y renfermés, les instruire des principes de leur religion et apprendre à prier Dieu, ce qu'ils pratiqueront depuis huit heures jusqu'à onze heures du matin, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures après-midi, sans que ledit hôpital soit tenu de leur fournir aucune nourriture en y celui. Et seront tenus tous les dimanches qu'il n'y a point de salut, de

[1] Ce qui prouve que les Frères n'avaient pas encore Saint-Vivien, c'est que la même délibération règle la situation qui sera faite à l'instituteur enlevé de cette école.

faire le catéchisme aux pauvres vieillards et aux grands garçons y renfermez [1]. Pourront lesdits Frères se retirer en telle maison dans la ville qu'ils jugeront à propos pour s'y nourrir, entretenir et loger conjointement ensemble, comme il est dit cy-devant, en telle manière qu'ils aviseront bien, parce que ledit hôpital leur payera seulement la somme de six cents livres par chacun an, à courir du jour qu'ils commenceront leurs exercices. »

La situation établie par cette délibération subsista longtemps. La seule modification apportée fut que les Frères désignés pour aller à l'hôpital cessèrent bientôt ce service, puisque, dès le 20 septembre suivant, le Bureau rétablit les anciens maîtres dans leurs fonctions à l'intérieur de l'hôpital [2].

Les engagements pris par M. de la Salle étaient fort onéreux pour l'Institut. En se résignant à ne recevoir que six cents livres pour le traitement de dix Frères, alors qu'il demandait d'ordinaire trois cents livres en plus du logement pour chaque maître, il donna l'exemple d'un grand désintéressement et d'une parfaite confiance en Dieu. S'il n'avait pas eu le vif désir de continuer l'œuvre de Nyel à Rouen, jamais il n'aurait pris une pareille charge. Après avoir consacré trois cent dix livres au loyer d'une maison, il ne lui resta, pour nourrir et entretenir les Frères, qu'une somme dérisoire. Saint-Yon, il est vrai, faisait alors quelques bénéfices ; il les employa au soutien des écoles de la ville. La Providence, de son côté, lui vint en aide par les mains de personnes charitables. Toutefois, jamais l'abondance n'entra dans la maison des Frères; souvent la faim y éprouva ces fervents religieux. Ils en souffrirent particulièrement durant la famine de 1709, si bien qu'ils gardèrent très vivant le souvenir d'une somme de vingt-deux livres,

[1] En marge on lit : « Cet article a été changé. » — [2] Voir le *Registre des délibérations du Bureau des pauvres valides*, à la date du 20 septembre 1707.

presque une fortune pour leur détresse, qui leur fut remise avec un billet ainsi conçu : « Ne vous embarrassez point d'où vient cette charité ; mettez seulement votre confiance en Dieu, ayez soin de le servir fidèlement, et lui-même vous nourrira[1]. »

Les injures leur furent moins épargnées que l'argent. Dans les premiers temps surtout, leur patience fut soumise aux plus rudes épreuves. Le peuple des rues, étonné de la singularité de leur costume, leur infligeait mille outrages ; leur humble contenance ne faisait qu'enhardir une populace qui se voyait libre de les insulter impunément. Les gens de qualité, au lieu de les protéger, contemplaient avec un malin plaisir les mauvais traitements dont ces religieux étaient l'objet. Leur vertu cependant ne manquait pas d'admirateurs; car, un jour que deux Frères étaient en butte aux injures dans la rue, un prêtre s'approcha d'eux et leur dit : « Ah! quel bonheur est le vôtre, mes chers Frères, si vous sçavez le connaître, et que je vous l'envierais, si j'avais assez de grâce pour le goûter ! Vous êtes rassassiés d'opprobres; mais, si ces mépris vous plaisent et si vous vous y plaisez, vous n'êtes pas à plaindre. Ce qu'il y a de plus précieux et de plus glorieux est votre partage, ainsi que parle saint Pierre[2]. »

M. de la Salle, lorsqu'il était à Rouen, partageait les humiliations de ses Frères[3]. Mais, loin de s'en plaindre, il se réjouissait d'acheter à ce prix les bénédictions célestes qu'il attendait pour ses œuvres de Rouen. Ses privations, ses travaux et ses humiliations furent en effet largement payés par la main de Dieu. A la place des injures, les Frères recueillirent bientôt les sympathies et la vénération. Quant aux œuvres, déjà elles étaient prospères, car Saint-Yon était devenu, pour l'Institut, un centre de vie et de développement.

[1] Blain, t. II, p. 28, et Maillefer, p. 192. — [2] Blain, t. II, p. 28. — [3] Maillefer, p. 189.

§ II

SAINT-YON. — ÉTABLISSEMENT DU NOVICIAT. — PENSIONNAT DE JEUNES GENS. — PENSION DE FORCE
1705-1709

Dès son arrivée à Rouen, le cœur de M. de la Salle s'était ouvert à l'espérance. Les chaudes sympathies qu'il avait éprouvées de la part du clergé et de la magistrature lui avaient inspiré le dessein de transporter à Rouen le siège de son Institut et d'y établir son noviciat. Condamné depuis deux ans à errer de maison en maison, le noviciat se recrutait avec peine et ne trouvait pas le recueillement dont il avait besoin. A l'époque de l'installation des Frères, en mai 1705, M. de la Salle exprima donc ses désirs à M. Colbert et à M. de Pontcarré. Tous les deux approuvèrent avec joie sa proposition, et prirent l'affaire tellement à cœur, qu'ils s'engagèrent à payer tous les frais du déplacement[1].

L'archevêque lui-même désigna la maison qu'il jugeait la plus propre à recevoir un noviciat. C'était une antique demeure seigneuriale, située au sud de la Seine, dans le faubourg Saint-Sever. Les bâtiments en étaient vastes; un enclos de sept hectares, planté de grands arbres, les entourait. Le quartier aujourd'hui si populeux de Saint-Sever était alors très calme : de nombreuses communautés religieuses[2] y entretenaient un silence très propice à la méditation. Connue autrefois sous le nom de manoir de Hauteville, la propriété, depuis 1615, s'appelait Saint-Yon. Le seigneur de Saint-Yon, qui lui avait

[1] Maillefer, p. 195. — [2] On y remarquait entre autres : le prieuré de Bonne-Nouvelle, fondé par Guillaume le Conquérant, parce que Mathilde y priait lorsqu'elle apprit la victoire d'Hastings ; le couvent des Chartreux ; l'abbaye de Saint-Julien.